

## CONSEIL D'ECOLE n°1 du 6 novembre 2018

Étaient présents : Mme Salmon (maire de Saint Luperce, présidente du SIRP)  
Mme Secrétain (maire de Saint Germain-le-Gaillard)  
M. Feret (maire d'Orrouer)  
Mme Bonnin (enseignante PS-MS)  
Mme Mahé-Provendier (enseignante MS-GS)  
Mme Bernard (enseignante GS-CP)  
Mme Stoop (enseignante CP-CE1)  
Mme Cazorla (enseignante CE2-CM1 et CE1-CE2)  
Mme Crozet (enseignante CE1-CE2)  
Mme Aubert (enseignante CM1-CM2)  
M. Lerin (enseignant CE2-CM1 et directeur)  
M. Prelle (enseignant remplaçant)  
Mme Ramus (Déléguée Départementale de l'Éducation Nationale)

Les représentants de parents d'élèves : Mme Picard-Gourci, Mme Leloutre, Mme Lacroix, Mme Le Roch, Mme Bourgeot, Mme Ferrari et Mme Delbano

Étaient excusées : Mme l'Inspectrice, Mme de Fleurian, Mme Pichegru, Mme Lhuillery.

### ➤ **Les élections des représentants de parents d'élèves.**

Elles ont eu lieu le vendredi 12 octobre 2018, le matin. Il y a eu 69 suffrages exprimés et 5 bulletins blancs ou nuls sur 235 électeurs, soit un taux de participation de 31,49%. L'an dernier, on comptait 90 suffrages exprimés et 15 bulletins blancs ou nuls sur 235 électeurs, soit un taux de participation de 46,05%.

La faible participation aux élections est décevante d'autant que les parents sont impliqués dans les différentes actions de l'école au cours de l'année. Les comptes -rendus des conseils d'école seront mis en ligne sur le site de la mairie de Saint Luperce et les parents en seront informés par le cahier de liaison.

Les parents élus sont :

Mme Picard-Gourci, Mme Leloutre, Mme Lacroix, Mme Lhuillery, Mme Bourgeot, Mme de Fleurian et Mme Delbano (titulaires) et Mme Pichegru, Mme Ferrari, Mme Le Roch (suppléantes)

### ➤ **Le règlement intérieur.**

Le règlement intérieur est lu, modifié et voté à l'unanimité.  
Celui-ci est à signer par les parents d'élèves.

### ➤ **Sécurité**

Dans le cadre des mesures de sécurité, les enfants de l'école ont effectué en présence des gendarmes un exercice d'alerte anti-intrusion le jeudi 20 septembre 2018. Les plus petits ont mieux réalisé l'exercice que les plus grands qui devront l'effectuer une nouvelle fois.

### ➤ **Les effectifs de l'année scolaire 2018-2019.**

Les effectifs : PS : 15 ; MS : 21 ; GS : 28 ; CP : 28 ; CE1 : 23 ; CE2 : 16 ; CM1 : 20 ; CM2 : 16

PS-MS	MS-GS	GS-CP	CP-CE1	CE1-CE2	CE2-CM1	CM1-CM2
25 (15+10)	25 (11+14)	24 (14+10)	24 (18+6)	23 (17+6)	23 (10+13)	23 (7+16)

Soit un total de 167 élèves (119 familles).

Il y a une organisation particulière pour le début d'après-midi (de 13h30 à 15h15), les petites sections étant au dortoir :

- toutes les moyennes sections (21) travaillent avec Mme Bonnin,
- les 14 grandes sections de Mme Bernard sont partagés en deux groupes de 7 qui vont travailler avec Mme Mahé-Provendier les lundis-mardis et les jeudis-vendredis.

### ➤ **Questions diverses**

*La suppression de l'accompagnatrice du car est-elle définitive ? Elle est utile pour aider les enfants (les plus petits en particulier) à s'attacher et ne pas se détacher pendant le trajet ...*

→ L'accompagnatrice n'est pas obligatoire et serait à la charge des communes qui ne peuvent pas la payer. Les parents sont-ils prêts à en supporter le coût ? La Communauté de Communes gère le transport scolaire mais ne prend pas en charge le coût d'un éventuel accompagnateur.

La question sera posée lors de la prochaine réunion du SIRP. Il sera demandé aux employées syndicales de placer les plus petits à côté des plus âgés en fonction des arrêts afin de les aider à s'attacher. Le coût d'une accompagnatrice sera évalué en vue d'un sondage auprès des parents.

*Melle Marine Desnault (ATSEM dans la classe de Mme Bernard) est-elle remplacée ?*

→ Elle est remplacée poste pour poste par Mme Christine Gibier.

*Certains parents ont signalé de l'anxiété auprès des enfants lors de la mise en place du permis à points à la cantine et à la garderie et suggèrent que seuls les enfants perturbateurs auraient pu être concernés.*

→ Cela aurait pu stigmatiser ces enfants et la mise en place de ce permis permet de mieux communiquer auprès des familles et de poser de façon claire ce qui est permis ou ne l'est pas.

#### **Actions de l'APE « La Passerelle » :**

- Goûter de rentrée (très apprécié par tous !),
- Vente de sapins de Noël à récupérer le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10h00 à 12h00 avec des boissons chaudes proposées en faveur du Téléthon.
- Commandes de chocolats de Noël,
- Vente de pains au chocolat (chaque jeudi avant les vacances),
- Soirée crêpes (samedi 3 mars 2019 à Saint Luperce, 120 places maximum !),
- Carnaval (dimanche 31 mars 2019),
- Concours de pêche pour les enfants (dimanche 26 mai 2019 à Haraumont),
- Un spectacle pour les enfants sera offert en fin d'année.

#### **➤ Le bilan de la coopérative scolaire**

SOLDE sur le compte au <b>31-08-17</b>	SOLDE sur le compte au <b>31-08-18</b>	SOLDE du LIVRET A au <b>31-08-18</b>
<b>5 940,42 €</b>	<b>8 848,39 €</b>	<b>157,08 €</b>
<b>RECETTES</b>		<b>14 885,01 €</b>
Cotisations des parents		<b>1 795,00 €</b>
Bénéfices de la vente des photos de classe		<b>1 182,80 €</b>
Dons		<b>0 €</b>
Bénéfices du marché de Noël : * Dépenses = 306,54 € * Recettes = 1 049,50 €		<b>742,96 €</b>
Bénéfices de la fête de l'école : * Dépenses = 711,05 € * Recettes = 1 355,80 €		<b>644,75 €</b>
Subvention USEP		<b>388,50 €</b>
Règlement des parents pour la classe vélo		<b>5 880,00 €</b>
Subventions du SIRP pour projets (20 € par enfant)		<b>3 340 €</b>
Subventions APE projets des classes : * GS-CP et CP-CE1 (Swin golf de Brou) : 131,00 € * CE2/CM1/CM2 : 780 €		<b>911,00 €</b>
<b>DÉPENSES</b>		<b>7 826,90 €</b>
Bibliothèque municipale : cotisation		<b>40,00 €</b>
Cotisations USEP		<b>998,35 €</b>
Cotisation In-Octavo (CD du répertoire départemental)		<b>28,00 €</b>
Adhésion assurance MAE		<b>48,90 €</b>
Spectacle de Noël (pour les 6 classes)		<b>700,00 €</b>
Classe vélo (CE2-CM1 et CM1-CM2)		<b>1 944,41 €</b>
Remboursement des parents et de l'APE pour la classe vélo annulée		<b>3 256,00 €</b>
Sortie Eure-et-Loir Nature PS-MS, MS-GS et GS-CP		<b>36,92 €</b>
Sortie au Swin Golf de Brou GS-CP et CP-CE1		<b>263,00 €</b>
Transport des CM2 au collège		<b>18,90 €</b>
Courses diverses effectuées par les enseignants		<b>492,42 €</b>

La coopérative scolaire servira cette année à financer les projets pédagogiques (achat de petit matériel, cuisine, développement de photos), les sorties scolaires, les spectacles comme le spectacle de Noël (mardi 18 décembre 2018), la cotisation pour les projets Musique à l'école, Massage à l'école des maternelles, classe-vélo...

**Le marché de Noël** aura lieu le vendredi 14 décembre 2018 (de 17h00 à 18h30) → vente d'objets réalisés par les enfants à l'école.

M. Lerin, directeur